



## **Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation Temporaire (AOT) du Domaine Public (DP)**

### **Snack, plats à emporter, gaufres | Place de l'Europe 29880 PLOUGUERNEAU**

Une demande d'AOT a été déposée à la Mairie de Plouguerneau, le 22 février 2024, relative à une demande d'emplacement par un commerce ambulant proposant des plats à emporter, snack, gaufres les mardis de 16h00 à 21h00.

L'activité envisagée est un commerce ambulant proposant des plats à emporter, snack, gaufres.  
L'emplacement est prévue place de l'Europe, conformément au plan annexé, de manière à n'occuper aucune place de stationnement (cf. plan joint).

Les conditions d'occupation du DP sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location ;
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT ;
- l'occupation est autorisée les mardis de 16h00 à 21h00 du 26 mars au 20 août 2024 inclus
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Mairie de Plouguerneau ;
- l'occupation nécessite le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, 2€/m<sup>2</sup>/mois;
- l'occupation ne pourra se faire uniquement que sur l'emplacement indiqué dans l'annexe jointe ;
- l'occupation ne pourra être supérieur à 11 m<sup>2</sup> ;

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le **17 mars 2024** auprès de la mairie de Plouguerneau, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

**adresse postale** : Mairie de Plouguerneau  
A l'attention de Céline Tanguy  
12 rue du Verger  
29880 PLOUGUERNEAU

**adresse électronique** : [ctanguy@plouguerneau.bzh](mailto:ctanguy@plouguerneau.bzh)

Annexe : plan

